

**Compte rendu de l'atelier de démarrage du Projet d'Adaptation
aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes
Organisé à Errachidia, le 14 Décembre 2015**



**Compte rendu de l'atelier de démarrage du Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes
Organisé à Errachidia, le 14 Décembre 2015**



Sous la présidence de Mr. le Wali de la Région Draa Tafilalet, l'atelier de démarrage du **Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les zones Oasiennes (PACCZO)** a été organisé par l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier, à Errachidia, le lundi 14 Novembre 2015.

Ont pris part à cet atelier Mesdames et Messieurs, le Président du Conseil Régional Draa-Tafilalet, les élus, les représentants des Ministères, des services extérieurs, des ONG...etc (voir liste ci-jointe)

Dans son allocution d'ouverture, le Wali de la Région Draa-Tafilalet a signalé que cet Atelier se déroule juste après l'achèvement des travaux de la conférence internationale sur le climat à Paris COP21 dont l'objectif est de trouver un nouvel accord entre les Etats du globe terrestre dans l'objectif est de limiter le degré de réchauffement planétaire à 2°C à l'horizon 2050 et de pouvoir éviter l'impact néfaste du changement climatique que subit la terre notamment la fonte des glaces, la montée du niveau des mers et l'extinction des espèces vivantes. Il a mis l'accent également sur la participation active et très marquante du Royaume du Maroc dans la COP 21 à travers laquelle il a invité tous les pays participants à prendre part aux travaux de la COP 22 qui sera organisée à Marrakech en novembre 2016. Ce qui montre l'engagement du Royaume pour la préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

Après, Mr le Wali a mis en exergue les efforts déployés par le Royaume du Maroc concernant l'adaptation aux changements climatiques via notamment la politique des barrages pour la préservation et la mobilisation des ressources hydriques, la désalinisation de l'eau de mer, le traitement des eaux usées et la politique des énergies renouvelables. Dans ce sens le Maroc a initié plusieurs projets structurants dont le principal est la plus grande Centrale Solaire installée à Ouarzazate dans la Région Draa-Tafilalet. S'étendant sur une superficie de 3000 ha pour une capacité de production de 500 Mégawatts, le programme national des énergies renouvelables a pour objectif d'augmenter la part de production énergétique à 42% à l'horizon 2020 au lieu de 26% actuellement.

Finalement Mr le Wali a souligné l'importance et la pertinence de ce projet par rapport à la conjoncture climatique que connaissent les zones oasiennes (inondations, sécheresse) et les bénéfices socio-économiques et environnementales escomptées. Par ailleurs il a remercié le Fonds d'Adaptation pour les fonds qu'il a mis à la disposition du Maroc, l'ADA pour les efforts qu'elle a fournis pour décrocher l'accréditation du FA et l'ANDZOA pour sa mobilisation pour la mise en œuvre du PACCZO et il a invité tous les partenaires à s'inscrire activement dans ce projet afin de relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques et réaliser un développement durable dans la Région Draa-Tafilalet.

Le Président du Conseil Régional Draa-Tafilalet, a exprimé ses remerciements aux organisateurs de la rencontre, pour leurs efforts déployés. Il a affirmé que la problématique liée à l'environnement constitue un mal universel partagé par tout le monde, par conséquent, le Maroc fait partie des pays qui payent le prix de la dégradation de l'environnement. D'autre part il a réaffirmé la nécessité d'avoir une vision régionale, claire, afin de relever les grands défis environnementaux. Enfin, il a salué l'initiative marocaine qui correspond à son engagement pour une organisation d'une conférence prochaine à Marrakech (COP22).

Ensuite Mr le Président a signalé que le Conseil Régional de Draa-Tafilalet est en cours d'élaborer une vision régionale de Développement en concertation et en collaboration avec tous les partenaires. Dans ce cadre, plusieurs rencontres et manifestations scientifiques sont prévues par le Conseil Régional dont figure une conférence sur l'eau et l'environnement prévue à Zagora au mois de Janvier 2016. L'objectif de ces rencontres est l'élaboration des plans d'actions concrets pour la protection des ressources naturelles et plus particulièrement les ressources hydriques.

Le représentant du Conseil Provincial d'Errachidia a rappelé dans son allocution que les zones oasiennes sont confrontées à une pénurie aux niveaux des ressources hydriques souterraines et de surfaces due au réchauffement climatique et à la persistance des sécheresses récurrentes, auxquelles il faut faire face en prenant les mesures adéquates afin de réduire la vulnérabilité climatique. Par ailleurs, il a affirmé que l'amélioration des infrastructures, des conditions de vie des populations oasiennes est capitale en vue de limiter l'exode rurale vers les villes et qui représente un véritable fléau. D'autre part il a renouvelé ses remerciements au Fonds

d'Adaptation, à l'ADA, à l'ANDZOA, à tous les intervenants, les participants et à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet.

Le Vice-président de la Chambre Régionale de l'Agriculture, a signalé que les agriculteurs la Région Draa-Tafilalet souffrent depuis un certain nombre d'années de la dégradation des ressources naturelles causée essentiellement par le phénomène du changement climatique. Mr. Le représentant de la chambre d'Agriculture avait appelé les services agricoles concernés à assurer une bonne gestion de l'eau d'irrigation en sollicitant la réussite de ce projet avec la participation de tous les acteurs des zones oasiennes concernées par le projet y compris les agriculteurs.

Le représentant de l'Agence pour le Développement Agricole a remercié le Fonds d'Adaptation et a souligné que ce projet est le premier fruit de l'accréditation de l'ADA par le FA. Il a aussi salué la relation de coopération et de partenariat entre l'ADA et l'ANDZOA et les efforts déployés par l'ANDZOA. En évoquant l'appel de Tanger du 20 Septembre 2015 « Pour une action solidaire et forte en faveur du climat », le représentant de l'Agence de Développement Agricole a rappelé dans son intervention que les changements climatiques constituent une menace pour le monde entier à travers ses répercussions non seulement sur la croissance économique mais aussi sur la paix. Il a précisé que le Plan Maroc Vert accorde une importance cruciale aux questions inhérentes aux changements climatiques et à la protection de l'environnement.

Il a ajouté que l'ADA a contribué, dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert, à la mobilisation d'un Don d'environ 95 Millions de Dirham auprès de « ADAPTATION FUND » pour la mise en œuvre du Projet d'adaptation aux changements climatiques dans les zones Oasiennes en partenariat avec l'ANDZOA. Outre le PACCZO, l'ADA a contribué à l'identification de cinq autres projets structurants en partenariat avec d'autres organisations Internationales œuvrant dans le domaine de protection de l'environnement. L'intervenant a signalé finalement que l'ADA participera activement à la COP22 prévue à Marrakech en novembre 2016. En fin, il a remercié tous les partenaires du PACCZO et aussi le fonds d'adaptation pour leur confiance et leurs efforts déployés.

Le Chef du Service Régional de l'Environnement, a salué les efforts de l'état en matière d'adaptation aux changements climatiques et a félicité l'ANDZOA pour la mise en œuvre du PACCZO. Il a rappelé le rôle du Maroc dans ce domaine sur le plan national à travers des réformes organisationnelles, législatives juridiques et aussi sur le plan international, à travers sa participation remarquable à la COP 21 et aussi par ses INDC « Intended nationally determined contribution » préparées dans la Convention cadre des Nations Unis pour les Changements Climatiques (CCNUCC). Il a signalé que pour faire face aux défis des changements climatiques, le Maroc s'est mobilisé depuis plusieurs années dans la lutte contre les impacts négatifs du réchauffement planétaire, en rappelant que le Royaume du Maroc a signé et ratifié plusieurs conventions internationales visant la protection de l'environnement.

Mr Le Chef du Service Régional de l'Environnement a rappelé que le Maroc met en œuvre dans le cadre d'une approche participative, depuis plusieurs années, des projets de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement en développant des stratégies cohérentes surtout dans les domaines de gestion rationnelle de l'eau, les énergies renouvelables et la gestion des déchets. Le Maroc, a ajouté l'intervenant, a concrétisé ses engagements internationaux sur les plans institutionnels et législatifs, la mise en œuvre du Plan Maroc vert et l'adoption de la nouvelle loi sur l'eau en sont des exemples parmi d'autres. Il a réitéré finalement la volonté de son Département à participer à la mise en œuvre et à la réussite du Projet d'adaptation aux changements climatiques dans les zones Oasiennes.

Le Directeur de développement des zones oasiennes auprès de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier, Coordinateur du Projet, a fait une présentation du projet et plus particulièrement le programme 2015.

En effet, d'après Mr le Coordinateur, les oasis marocains sont en face d'une problématique complexe où plusieurs paramètres interagissent notamment :

- La rareté en ressources hydriques ;
- La dégradation des palmerais marocaines, qui s'est fortement accélérée les 10 dernières années ;
- L'avancée du désert qui constitue une menace réelle pour les oasis.

Face à cette situation le PACCZO est conçu pour mettre en place des mesures visant à réduire la vulnérabilité climatique et renforcer la capacité d'adaptation des institutions et des acteurs locaux, pour les zones oasiennes à problématiques relevées.

D'un montant global d'environ 95 Millions de dirhams pour une période allant de 2015 à 2020, ce Projet se fixe comme objectif global, l'amélioration de la capacité d'adaptation des populations des zones oasiennes face aux impacts du changement climatique. Cela se fera par la réalisation des actions qui contribuent à :

- Améliorer les capacités d'adaptation du secteur de l'eau ;
- Diversifier les sources de revenus et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables au changement climatique dans les zones cibles ;
- Améliorer la résilience des écosystèmes en réponse au changement climatique et à la variabilité ;
- Améliorer la prise de conscience de tous les acteurs par la gestion et le partage des connaissances ;
- Renforcer les capacités des participants à concevoir et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Ce projet prévoit la mise en place de nouveaux aménagements durables d'ouvrages hydrauliques et le soutien des initiatives locales au profit des jeunes et des femmes dans les secteurs de l'agriculture, le tourisme et l'artisanat.

Le PACCZO bénéficiera à une population estimée à 40.000 habitants, il portera sur deux zones particulièrement vulnérables aux changements climatiques présentant des problématiques différentes et représentatives de la zone, notamment vis à vis de l'eau. Le reste du territoire oasien sera impacté indirectement par la diffusion de ces modèles d'adaptation. Ces deux zones sont :

- **Bassin du Gheris intermédiaire** : zone située dans la partie intermédiaire d'un bassin versant où les ressources en eau peuvent encore être mobilisées pour sauvegarder les palmeraies ayant un potentiel de production agricole.
- **Bassin du Maïder** : zone située à l'aval d'un bassin versant où la disponibilité de la ressource en eau doit être préservée pour assurer l'alimentation en eau potable.

Concernant la mise en œuvre de ce projet, plusieurs entités coordonneront leurs actions pour garantir la réussite du PACCZO. En effet, Le projet sera piloté :

- Au niveau national, par Le Comité de Pilotage (COFIL), présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et composé de différentes parties prenantes (ADA, DIAEA, DF, DSS, DDFP, ONCA, HCEFLCD, Ministère délégué chargée de l'eau, Ministère délégué chargée de l'environnement, Ministère du Tourisme, etc...). Ce Copil est l'organe de supervision et de validation des activités du projet. Il assure la validation du manuel des procédures du projet, des programmes annuels (dont le Plan de gestion environnemental et social PGES), et les budgets y afférents, les rapports d'état d'avancement ainsi que des résultats obtenus. Il veille également à la cohérence du projet avec les politiques sectorielles et les programmes du gouvernement. Il se réunira deux fois par an au minimum et chaque fois que cela est jugé nécessaire ;
- Au niveau régional par un comité régional de coordination (CRC) présidé par le Wali. Ce comité est chargé d'assurer des interactions entre les niveaux régionaux et locaux, d'une part, et le Comité de Pilotage du projet, d'autre part, mobiliser les acteurs institutionnels locaux (pour favoriser leur participation dans la formulation des Plans d'Adaptation et de Développement des Oasis (PADO) et leur mise en œuvre), favoriser les interactions entre les communautés locales et les partenaires au développement, assurer l'exécution des conventions du projet et capitaliser les expériences et les leçons apprises à partir des interventions du projet. Le CRC sera composé de représentants des départements et des institutions opérant au niveau des quatre provinces concernées et se réunira chaque six mois ;
- Au niveau local, par l'Unité de gestion de Projet (UGP), Cette unité, en plus de son rôle principal qui est la coordination, le suivi et la réalisation des actions du projet, sera en charge, entre autres, de l'organisation des activités du CRC, de la valorisation des résultats

du projet, et de la mise en œuvre de la stratégie de communication. L'UGP est composée d'un Coordinateur national du projet ; Spécialiste en génie rural ; Spécialiste en agriculture oasienne; Spécialiste environnemental, Spécialiste en passation des marchés et gestion financière et Spécialiste en S&E.

Concernant le programme de 2015, Mr le Coordinateur a rappelé que le montant global prévu pour la réalisation des actions programmées est d'environ 42 millions de dirhams, dont une contribution du projet d'environ 24 millions de dirhams. Dans cet optique le programme physique se repartie comme suit :

- La réalisation de 4 études d'un coût globale de 3.15 million de dirhams dont une contribution de l'ordre de 2.65 millions de la part de l'ANDZOA portant sur : (i) études d'exécution des ouvrages de recharges des nappes dans les sites potentiels identifié, (ii) d'exploitation des ressources en eau profonde, et (iii) études d'exécution des barrages de dérivations et des réseaux de distributions d'eau.
- La réalisation de 25 projets structurants d'un coût global de 32.63 millions de dirhams dont une contribution de 17.21 millions de dirham de l'ANDZOA portant d'une part, sur les ressources hydriques, à savoir des ouvrages de recharges de nappes, de réhabilitation des khetaras et des réseaux de distribution d'eaux, d'acquisition de piézomètres et de mise en place d'un système de suivi des eaux souterraines dans le Maider, réalisation Des ouvrages de protection des périmètres. Et d'autre part sur la valorisation et la promotion des produits des terroirs.
- La réalisation des petits projets (dans le cadre de l'appel à projets) d'un montant global de 3.245 million de dirhams dont une contribution d'un montant de 1.7 millions de dirhams de l'ANDZOA, et qui se répartissent selon les secteurs : 52 % environnement, 16% artisanat ,23% agriculture, 9% eau potable.
- Renforcement des capacités par la formation et l'assistance technique : d'un montant global de 1.6 million de dirhams, le nombre de journées de formations est de 71 journées au profit d'environ 1000 bénéficiaires.

Les actions proposées dans le cadre du programme 2015 répondent aux facteurs déterminants ci-dessous :

- La convergence des actions proposées avec les politiques sectorielles ;
- Les projets Disposant des études chez les partenaires ;
- Le respect de normes définies lors de l'élaboration du projet.

Enfin Mr le Coordinateur a lancé un appel aux partenaires pour œuvrer ensemble pour la réussite du projet et a insisté sur le rôle de chacun et surtout les secteurs, les élus et le bénéficiaires en matière de propositions de projets, réalisations des actions du projets, suivi des réalisations, contribution financière et surtout la préservation des projets réalisés et assurer leur pérennité.

Un débat très fructueux s'en est suivi au cours duquel des réponses et clarifications ont été données aux différents questionnements des participants à cette rencontre. Ensuite à la fin de la rencontre plusieurs mesures et recommandations ont été formulées par les intervenants en vue de faire face au défi majeur que rencontre les zones oasiennes à savoir le changement climatique, parmi celles-ci on peut citer :

- mobilisation de tous les partenaires et acteurs pour l'adhésion au projet et leur contribution à la réussite des actions programmées dans le cadre du projet PACCZO ;
- élargissement du comité de pilotage et le comité régional de coordination à d'autres partenaires notamment la Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagnes pour le COPIL et le Conseil de la Région Draa-Tafilalet, les Facultés des Sciences et techniques et poly disciplinaire de la région et la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- examen de la possibilité de faire profiter l'extension de la zone d'intervention du projet vers l'ensemble des zones oasiennes ainsi que les oasis de montagne ;
- développement d'une vision intégrée et cohérente de développement de la région nécessitant la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs compétents et concernés, y compris ceux de la société civile ;
- implication de la région dans la dynamique du projet ;
- nécessité de prendre en considération par le projet de la question de l'emploi et de l'investissement ;
- identification d'autres projets dans les zones qui ne sont pas concernées par le PACCZO et la recherche de leur financement ;
- mobilisation de tous les partenaires et acteurs concernés pour la réussite de la COP22 qui sera organisée fin 2016 à Marrakech ;
- prise en compte des critères scientifiques dans le choix des zones ciblées par le projet ;
- intégration de toutes les composantes du climat dans les actions du projet ;
- Veille sur la Convergence entre le PACCZO et les autres projets ;
- prise en considération de « l'équilibre géographique » des zones cibles par les actions du projet ;
- programmation des actions pédagogiques sur l'environnement dans les établissements scolaires dans le cadre du projet afin d'assurer un développement durable de la région ;
- engagement des études concernant le dessalement des eaux notamment la source Aïn El Ati ;

